

# Factures d'hôpital non payées et tredor public

# Par Keltoumemna, le 28/01/2018 à 12:04

Bonjour, je suis algérienne marié a un français, je suis venue en France avec un Visa touristique et j'ai accouché a Paris sans la sécurité sociale et et toute en sachant que j'avais dans la meme semaine reçu mon récépissé de séjour en France.

Alors je me suis trouver avec 7000€ de dettes et la trésorerie public ma envoyé une lettre pour payer avant 1 mois.je voulais savoir ce que je risque toute en sachant que je peut pas payer je ne travaille pas je n'ai pas de compte bancaire et je suis hébergée avec mon bébé de 3 mois et j'ai un rendez vous pour ma carte de séjour en fin février.

Merci a tous de m'aider.

## Par jodelariege, le 28/01/2018 à 12:13

bonjour et le père français du bébé que fait il pour vous aider?

### Par Keltoumemna, le 28/01/2018 à 12:20

Il s'occupe que du bébé ( les couches, vaccins, lait...) Le pere et au SMIC 1100€ avec le loyer et les charges ils n'a plus rien..en plus en est séparé.

Par jodelariege, le 28/01/2018 à 12:36

vous pouvez aller voir l'assistante sociale du secteur mais elle ne paiera pas les 7000 euros....

### Par Keltoumemna, le 28/01/2018 à 12:40

L'assistance sociale de quelle secteur? Et qu'es ce que je risque si je paye pas?

### Par jodelariege, le 28/01/2018 à 12:55

l'assistante sociale de l'endroit où vous êtes actuellement hébergée ;il y a toujours un centre médico- social dans une ville.

concernant l'hôpital il ne laissera pas tomber la dette....et votre mari ,même séparé , est responsable des dettes du couple...

## Par Keltoumemna, le 28/01/2018 à 12:59

Est ce que je risque la prison?

#### Par morobar, le 28/01/2018 à 17:09

Bjr,

Il est curieux que vous soyez marié à un français, sans bénéficier d'un vis VPF et de la protection de la CPAM de votre conjoint.

Vu d'ici il s'agit d'un mariage convolé au Maghreb et non transcrit à Nantes.

Ou un mariage religieux..

## Par amajuris, le 28/01/2018 à 17:10

## Bonjour,

Avec votre dette due au trésor public et l'absence de communauté de vie avec votre mari français, vous risquez de perdre votre titre de séjour.

Le trésor public pourra faire une saisie sur le compte bancaire ou sur les revenus de votre mari qui est solidaire de votre dette.

Salutations

## Par Keltoumemna, le 28/01/2018 à 17:20

Merci pour tous, je vais appeler la trésorerie pour voir un arrangement avec eux.